

ASSEMBLÉE NATIONALE9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1234

présenté par
M. Boudié

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 124, substituer aux mots :

« de celles »,

les mots :

« pour les procédures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.